

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

18 MARS 2013 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE

Étaient présents : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE), Frédérique CHALOPPE (COUSANCES), Delphine MALTHIERY (COUSANCES), Messieurs Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Denis VARNIER (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Francis COLIN (BAZINCOURT), Jean-Noël PIERRE (BRILLON), Christophe CAMONIN (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), Patrick GASPARD (COUSANCES), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Claude DAOUZE (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Frédéric BASTIEN (RUPT), Roland LAVANDIER (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Jean-Claude PIERROT (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

Absents : Messieurs Michel PEDRETTI (non suppléé), Régis DUPONT (suppléé par P. GASPARD), Yannick INTINS (suppléé par F. BASTIEN), Roland DUFOUR (suppléé par JC. PIERROT) (suppléés), Gaston CARRE (excusé, non suppléé).

Assistait : Monsieur Jean-Marie GAUNY.

Secrétaire de séance : Bernadette FISCHER

Convocations adressées par courrier les 11 et 14 Mars 2013



ORDRE DU JOUR

Comptes Administratifs et de Gestion 2012

Budgets Primitifs 2013

Vote des taux d'imposition

Demandes de subvention
(façades, associations)

Rémunération du personnel des Multi-Accueils
(prime de service)

Multi-Accueils de Brillon et Cousances
(plans de financement, convention de maîtrise d'ouvrage)

Chaufferie bois de Brillon
(demande de subvention)

Pôle médical de Cousances
(plan de financement)

Actions Jeunesse
(tarifs SUPER ETE 2013, formation B.A.F.A., recrutement et rémunération des
Animateurs 2013, poste Coordinateur Actions Jeunesse, remboursement de frais)

Travaux hydrauliques
(validation de la 3^{ème} tranche, demande de subvention)

Ordures ménagères
(admissions en non-valeur)

Tourisme
(Convention)

Conseil Communautaire
(nouvelle composition)

Questions diverses



Jacky LEMAIRE accueille les membres de l'assemblée générale dans les locaux de la Communauté de Communes et après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 40.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2012 :

Les délégués ayant reçu les Comptes Administratifs 2012, le Président commente les lignes significatives et annonce les résultats suivants :

- **BUDGET GENERAL :**

○ Section de Fonctionnement :	
▪ Dépenses.....	1 755 231.24 €
▪ Recettes.....	2 128 429.91 €
▪ Résultat de l'exercice 2012.....	373 198.67 €
▪ Résultat de clôture 2011.....	1 362 977.44 €
▪ Résultat de clôture 2012.....	1 736 176.11 €
○ Section d'Investissement :	
▪ Dépenses.....	3 739 272.86 €
▪ Recettes.....	4 222 240.06 €
▪ Résultat de l'exercice 2012.....	482 967.20 €
▪ Résultat de clôture 2011.....	- 306 313.68 €
▪ Résultat de clôture 2012.....	176 653.52 €

-	<u>BUDGET ORDURES MENAGERES :</u>	
o	Section de Fonctionnement :	
▪	Dépenses.....	921 389.46 €
▪	Recettes.....	1 307 601.69 €
▪	Résultat de l'exercice 2012.....	386 212.23 €
▪	Résultat de clôture 2011.....	- 278 723.69 €
▪	Résultat de clôture 2012.....	107 488.54 €
▪		
o	Section d'Investissement :	
▪	Dépenses.....	0.00 €
▪	Recettes.....	0.00 €
▪	Résultat de l'exercice 2012.....	0.00 €
▪	Résultat de clôture 2011.....	- 4209.51 €
▪	Résultat de clôture 2012.....	- 4209.51 €
-	<u>BUDGET ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA FORÊT :</u>	
o	Section d'Exploitation :	
▪	Dépenses.....	0.00 €
▪	Recettes.....	303.22 €
▪	Résultat de l'exercice 2012.....	303.22 €
▪	Résultat de clôture 2011.....	205 728.88 €
▪	Résultat de clôture 2012.....	206 032.10 €
o	Section d'Investissement :	
▪	Dépenses.....	0.00 €
▪	Recettes.....	0.00 €
▪	Résultat de l'exercice 2012.....	0.00 €
▪	Résultat de clôture 2011.....	- 406 726.99 €
▪	Résultat de clôture 2012.....	- 406 726.99 €
-	<u>BUDGET PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :</u>	
o	Section d'Exploitation :	
▪	Dépenses.....	1 431 592.62 €
▪	Recettes.....	932 953.18 €
▪	Résultat de l'exercice 2012.....	- 498 639.44 €
▪	Résultat de clôture 2011.....	697 976.93 €
▪	Résultat de clôture 2012.....	199 337.49 €
o	Section d'Investissement :	
▪	Dépenses.....	1 030 010.43 €
▪	Recettes.....	1 811 852.88 €
▪	Résultat de l'exercice 2012.....	781 842.45 €
▪	Résultat de clôture 2011.....	- 1 274 317.88 €
▪	Résultat de clôture 2012.....	- 492 475.43 €

Jacky LEMAIRE informe les membres du Conseil que les Comptes de Gestion de la trésorerie sont identiques aux Comptes Administratifs de la CODECOM puis il demande à Madame STOCKER de bien vouloir faire procéder au vote et quitte la salle.

Résultat des votes : les quatre Comptes Administratifs et les quatre Comptes de Gestion 2012 ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2013 :

Les délégués ayant reçu les Budgets Primitifs 2013, le Président commente les lignes significatives des différents budgets.

-	<u>BUDGET GENERAL :</u>	
	○ Section de Fonctionnement :	
	▪ Dépenses.....	2 223 400 €
	▪ Recettes	3 607 445 €
	○ Section d'Investissement :	
	▪ Dépenses.....	3 144 331 €
	▪ Recettes.....	3 228 662 €

-	<u>BUDGET ORDURES MENAGERES :</u>	
	○ Section de Fonctionnement :	
	▪ Dépenses.....	1 004 300 €
	▪ Recettes	1 111 788 €
	○ Section d'Investissement :	
	▪ Dépenses.....	9 300 €
	▪ Recettes.....	11 950 €

Comme chaque année, les budgets des deux zones d'activités seront finalisés avec le trésorier, néanmoins, le Président propose les dépenses et recettes suivantes :

-	<u>BUDGET ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA FORÊT :</u>	
	○ Remise en état des luminaires, entretien de la zone, travaux divers d'entretien et de réparations dans les bâtiments loués.....	Total dépenses : 7 000 €
	○ Revente parcelle attendue, fermage.....	Total recettes : 57 780 €
-	<u>BUDGET PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :</u>	
	○ Remise en état des luminaires, fourniture et pose des bouches d'évacuation des EP volées, entretien de la zone, signalétique.....	Total dépenses : 17 500 €
	○ Revente parcelle attendue, parcelles restant à vendre, fermage, location bâtiment des Transports T.....	Total recettes : 197 640 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent les quatre budgets présentés.

Dans le cadre du Budget 2013, le Président propose aux délégués de prolonger la ligne de trésorerie de 500 000 € accordée par le C.R.C.A. de Lorraine afin de sécuriser la trésorerie en vue des différents travaux prévus cette année.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la proposition et autorise le Président à reconduire la ligne de trésorerie.

3 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2013 :

Comme chaque année depuis l'instauration de la Redevance sur les Ordures Ménagères, le Président propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent cette proposition et décident de maintenir les taux suivants :

-	Taxe d'Habitation	5.38 %
-	Taxe sur le Foncier bâti	4.93 %
-	Taxe sur le Foncier non bâti	10.75 %
-	Cotisation Foncière des Entreprises	4.51 %
-	Taxe Professionnelle de Zone	12.33 %

4 – DEMANDES DE SUBVENTION :

- **FAÇADES :**

Deux dossiers de demande sont présentés, les montants des travaux étant supérieurs à 3 660 €, ils sont acceptés à l'unanimité pour une subvention totale de 915 €.

- **INSTANCE LOCALE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE :**

Le Président fait lecture de deux courriers émanant de cette association :

- L'un sollicitant la CODECOM pour pallier à un déficit récurrent concernant les animations
- L'autre relatif à une facture de garage importante sur le véhicule destiné au transport des repas et demandant la participation de la CODECOM

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de demander un bilan comptable de la situation de l'I.L.C.G. ainsi que la prévision budgétaire 2013 avant de se prononcer.

- **HANDBALL :**

Le Président informe les élus qu'il a été contacté par le Comité Meuse de Handball qui désire faire revivre le handball dans notre secteur en recréant un club au niveau intercommunal.

La coupe de Meuse aura lieu dans notre Gymnase les 1^{er} et 2 Juin 2013 et cet événement a pour but de promouvoir ce sport sur notre territoire.

Différents contacts ont été pris et laissent présager un certain intérêt. Afin de pouvoir débiter les activités, la CODECOM est sollicitée pour l'achat du matériel de base (*ballons, maillots, etc...*) à hauteur de 3 000 €.

Considérant que la condition sine qua non est remplie, à savoir l'intercommunalité du club, le Président propose une subvention de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent d'allouer cette somme au titre de son démarrage et précisent qu'elle ne sera pas renouvelable annuellement.

- **PUISSANCE RADIO :**

Le Président donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur REGNAULT, Président d'une association locale gérant une web-radio et située à ANCERVILLE dans les anciens locaux de la CODECOM. Cette station émet 24 h/24 et approche les 2000 connexions/jour. Il sollicite notre structure pour l'achat de matériel (*micros et casques*) nécessaire à l'enregistrement de leurs émissions.

Les membres du Bureau proposent 300 €. Jean-Louis CANOVA précise que le dossier a également été transmis au Département et à la Région et qu'à ce titre, il serait bon que la CODECOM abonde également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire entérine la proposition du Bureau, demande la fourniture d'un bilan et d'un budget et propose que cette radio relaie les activités dédiées à la jeunesse offertes par la CODECOM.

5 – REMUNERATION DU PERSONNEL DES MULTI-ACCUEILS :

Jacky LEMAIRE rappelle que la rémunération d'un agent de la Fonction Publique comprend deux composantes principales :

- Le traitement indiciaire – obligatoire (*fixé par décret et selon le cadre d'emploi*)
- Le régime indemnitaire (*primes*) – facultatif (*fixé par la collectivité de l'agent*)

En ce qui concerne notre CODECOM, seuls les agents administratifs et techniques perçoivent un régime indemnitaire, le personnel du multi-accueil ne perçoit que le traitement indiciaire. Afin d'harmoniser les pratiques salariales au sein de la CODECOM, le Président propose de prévoir un budget global de 7.5 % de l'ensemble des traitements sur un an (environ 7 500 €), modulable par agent. La mise en place de cette prime permettrait de faciliter les futurs recrutements sur les crèches de BRILLON et COUSANCES car, lors des derniers entretiens d'embauche, il a été constaté que les collectivités voisines offrent de meilleures conditions de rémunération que nous. Le recrutement de personnel qualifié est difficile et pour les deux futures crèches, nous avons besoin de 4 à 6 personnes d'ici 2014.

Au vu du Compte Administratif 2012, Jean-Noël PIERRE fait remarquer que les frais de personnel ont progressé de façon importante, le Président lui rappelle que le multi-accueil "Ô comme 3 pommes" est ouvert depuis Mars 2012 avec trois personnes à temps complet et un agent d'entretien à temps partiel et que les auxiliaires de puériculture étaient sous contrat avec le Centre de Gestion et donc payées indirectement par la CODECOM.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le choix du régime indemnitaire pour les agents des multi-accueils à compter de 2013 aux conditions suivantes :

- Prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent
- Suppression de la prime pour l'année considérée aux agents ayant obtenu une note inférieure à 12.5 (10 pour les E.J.E. et les moniteurs éducateurs)
- Abattement d'1/140^{ème} pour toute journée d'absence (hors congés annuels, accident de travail, maternité, maladie professionnelle)
- Versement de la prime en deux fois (40 % en Juin, 60 % en Décembre)

6 - MULTI-ACCUEILS DE BRILLON ET COUSANCES

Des demandes de subvention ont été faites auprès du F.N.A.D.T. et le Président propose aux élus de réactualiser les plans de financement comme suit :

MULTI-ACCUEIL DE BRILLON EN BARROIS :

DEPENSES HT		RECETTES SUR BASE FNADT	
Travaux	494 000.00 €	CAF 55	114 419.00 €
Etudes et Maîtrise d'oeuvre	52 699.50 €	FNADT	39 658.00 €
Equipements	57 000.00 €	Région Lorraine	39 657.00 €
		GIP (sur PAA 2013)	116 240.00 €
TOTAL	603 699.50 €	Autofinancement	77 494.73 €
TOTAL éligible FNADT*	387 468.73 €	TOTAL	387 468.73 €

*Proratisé sur la surface dédiée à la petite enfance, hors VRD et équipements

MULTI-ACCUEIL DE COUSANCES LES FORGES :

DEPENSES HT		RECETTES SUR BASE FNADT	
Travaux	334 950.15 €	CAF 55	109 835.00 €
Etudes et Maîtrise d'oeuvre	35 015.58 €	FNADT	30 463.00 €
Equipements	57 000.00 €	Région Lorraine	30 464.00 €
		GIP (sur PAA 2013)	102 458.00 €
TOTAL	426 965.73 €	Autofinancement	
TOTAL éligible FNADT*	341 525.68 €	TOTAL	341 525.68 €

*Proratisé sur la surface dédiée à la petite enfance

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité ces plans de financement.

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE :

Suite à une incompréhension avec les services préfectoraux sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec la Commune de COUSANCES LES FORGES, il apparaît qu'il est impossible de finaliser le dossier comme prévu. En effet, les règles de subvention de l'état interdisent au bénéficiaire de revendre à un tiers le bâtiment pour lequel il a été subventionné dans un délai de 5 ans.

Certaines démarches ayant déjà été engagées (*choix du maître d'œuvre, appels d'offres marché de travaux, ...*), la Commune de COUSANCES LES FORGES propose à la CODECOM de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée. A ce stade, seuls quelques frais communs seront à répartir (*maîtrise d'œuvre, frais de publication ...*). Chaque partie sera désengagée financièrement l'une de l'autre concernant les frais à régler et les subventions à demander. Les démarches seront également effectuées auprès de la CAF 55 pour transférer la subvention accordée à la Commune vers la CODECOM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de ces décisions.

7 - CHAUFFERIE BOIS DE BRILLON

Le Président rappelle que la Commune de BRILLON EN BARROIS a signé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec notre structure pour le projet multi-accueil/chaufferie bois et informe les élus que la partie chaufferie a été retirée du dossier par les partenaires financiers (*FNADT, CAF 55, Région LORRAINE et GIP*) car non éligible à leurs programmes 2013.

Il propose donc de solliciter d'autres financeurs pour un montant de 71 000 € HT, à savoir :

- Leader (par le Pays Barrois), pour 22 000 €
- L'ADEME, pour un montant non déterminé actuellement
- Un organisme privé délivrant des Certificats d'Economie d'Energie peut engager jusqu'à 15 000 €

Dans le meilleur des cas, le montant maximum de subvention ne pourra aller au-delà de 60 % et, conformément à la convention, le montant résiduel sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Communautaire accepte ces propositions, autorise le Président à reformuler le dossier pour en sortir la chaufferie et l'autorise également à solliciter un bureau d'études pour réaliser le dossier de demande de financement C.E.E., trop complexe pour être réalisé par la CODECOM ou le Pays Barrois.

8 – ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES LES FORGES :

Le Président rappelle que, dans le cadre du projet de Pôle des Services de la Commune de COUSANCES, c'est la CODECOM qui porte le projet de l'antenne médicale et qu'à ce titre, il convient de valider le plan de financement proposé ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	184 297.69 €	D.E.T.R.	60 135.11 €
Etudes et Maîtrise d'œuvre*	16 152.69 €	Région LORRAINE	50 112.60 €
		Conseil Général	50 112.60 €
		GIP (<i>sur PAA 2013</i>)	Inéligible
		Autofinancement	40 090.08 €
TOTAL	200 450.38 €	TOTAL	200 450.38 €

*Montants proratisés selon la surface dédiée à l'antenne médicale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte ce plan de financement à l'unanimité.

9 - ACTIONS JEUNESSE :

TARIFS SUPER ETE 2013 :

Francis COLIN, Vice-Président en charge du dossier, précise tout d'abord que, suite à la réunion de la dernière commission, la CAF a fait parvenir le montant de sa participation qui augmente pour les tranches de 0 à 714. Le reste dû par les parents est inférieur à celui de 2012 pour tous les usagers.

Il présente la grille des tarifs pour approbation :

- **Accueils de Loisirs sur les sites d'ANCERVILLE, COUSANCES et LISLE :**

Quotient Familial	0 à 540	541 à 583	584 à 626	627 à 714	715 et +
Tarif journalier	10.50 €		11.00 €		10.00 €
Aide CAF/Jour	4.60 €	4.20 €	4.20 €	3.65 €	-
Reste à payer/Jour	5.90 €	6.30 €	6.80 €	7.35 €	10.00 €
Extérieurs CODECOM	7.40 €	7.80 €	7.80 €	8.35 €	12.00 €

- **Mini-camps :**

Quotient Familial	0 à 540	541 à 583	584 à 626	627 à 714	715 et +
Tarif journalier	23.00 €		18.50 €		17.50 €
Aide CAF/Jour	15.40 €	9.70 €	9.70 €	6.60 €	-
Reste à payer/Jour	7.60 €	8.80 €	8.80 €	11.90 €	17.50 €
Extérieurs CODECOM	10.60 €	11.80 €	11.80 €	14.90 €	20.50 €

Le Conseil Communautaire valide les tarifs à l'unanimité.

- **Formation B.A.F.A.**

Il présente également les tarifs pour les différentes formations B.A.F.A. :

FORMATION	STAGIAIRE CODECOM	STAGIAIRE HORS CODECOM (<i>coût réel</i>)
B.A.F.A./Base	75.00 €	410.00 €
B.A.F.A. /Approfondissement	75.00 €	413.00 €
B.A.F.D.	125.00 €	600.00 €

Le Conseil Communautaire valide les tarifs à l'unanimité.

Informations complémentaires :

Le stage B.A.F.A./Base se déroulera du 20 au 28 Avril 2013. Il reste encore des places disponibles. Le personnel municipal ou périscolaire pourrait être intéressé par cette formation, n'hésitez pas à leur en parler....

- **Formation B.A.F.D.**

En ce qui concerne cette formation, la CODECOM est en attente d'un accompagnement financier pour la candidature de Corentin GERARD.

Le contrat Enfance/Jeunesse prévoit le financement de deux stages B.A.F.D., il reste donc une place.

- **Recrutement et rémunération des animateurs**

Francis COLIN soumet la grille de salaires suivante :

	Effectif prévu	Salaire brut journalier
Directeur-Adjoint (<i>seul responsable</i>)	5	52.00 €
Animateur B.A.F.A.	13	40.00 €
Animateur non qualifié	3	32.00 €
Personnel de service (<i>4 h/jour</i>)	2	37.72 €

Le Conseil adopte à l'unanimité les propositions de salaires.

- **Poste de Coordinateur Actions Jeunesse**

Le Vice-Président informe les élus que le poste de Coordinateur Actions Jeunesse n'a reçu aucune candidature de titulaire de la Fonction Publique Territoriale et, de ce fait, propose de recruter un agent contractuel par le biais d'un contrat de droit public.

Etant donné la proximité de SUPER ETE 2013, le Conseil Communautaire donne son accord.

- **Remboursement de frais**

Dans le cadre de ses fonctions de Coordinateur Actions Jeunesse, Michaël COCCIOLO a été amené à utiliser sa carte de paiement personnelle pour financer des achats nécessaires au fonctionnement du stage B.A.F.A. du mois de Février pour un montant de 115.28 €. Le Vice-Président propose de lui rembourser ces frais.

Les membres du Conseil sont d'accord.

10 - TRAVAUX HYDRAULIQUES

Francis THIRION, Vice-Président en charge du dossier précise que les travaux de la deuxième tranche situés sur la Commune de SOMMELONNE seront terminés courant Mai 2013.

Les travaux de la troisième tranche consisteront principalement en la revégétalisation des berges ce qui aura pour effet de :

- assurer une stabilisation des sols et des berges,
- diminuer la vitesse du courant
- diversifier les habitats (insectes, poissons)
- reconstituer la ripisylve
- limiter les risques d'érosion

La mise en défens des berges contre le piétinement animal fera également partie des travaux à réaliser sur la Saulx et le ruisseau de Montplonne. Ceux-ci consisteront à :

- installer des abreuvoirs
- implanter des clôtures ou amovibles interdisant l'accès au cours d'eau par le bétail

Le montant total de cette 3^{ème} tranche de travaux s'élève à environ 53 000 € TTC. L'Entente Marne et l'Agence de l'Eau subventionneraient à hauteur de 80 %, soit environ 10 600 € à charge de la CODECOM.

Le Conseil Général précise que si les deux premières tranches ont été subventionnées, c'est parce que la troisième représente un intérêt écologique majeur, si la CODECOM ne réalisait pas cette tranche, les futures demandes de subvention s'en trouveraient affectées.

Les propriétaires riverains ou exploitants des terrains concernés par les travaux ont été contactés et une convention sera passée avec ceux qui se seront déclarés partenaires de la CODECOM pour l'exécution des travaux sur les parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord pour la réalisation de la troisième tranche et chargent le Président de présenter le dossier de demande de subvention auprès de l'Entente Marne et de l'Agence de l'Eau.

11 - ORDURES MENAGERES

Le Président informe le Conseil de la transmission de trois dossiers de demande d'admission en non-valeur concernant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Deux concernent des particuliers de Cousances et Sommelonne, le troisième concerne une entreprise d'Ancerville. Le montant total est de 609 €.

Le Conseil Communautaire ne pouvant s'y opposer accepte d'annuler ces factures.

12 - TOURISME

Les Communautés de Communes adhérentes au Pays Barrois souhaitent travailler sur le développement d'une destination touristique permettant la promotion des activités de l'ensemble du territoire. Un diagnostic a été réalisé par le Comité Départemental du Tourisme dans le but de cerner les forces et faiblesses du territoire et de mettre en place un plan d'action pluriannuel.

Dans le cadre de la mission du coordinateur de la Destination Barrois, le Pays Barrois demande à la CODECOM de bien vouloir signer une convention de constitution du Comité de configuration du Pays Barrois. Celui-ci serait composé des Présidents de CODECOM et des Maires signataires de la convention ainsi que du Président du Pays Barrois.

Le comité serait financé par les fonds Leader (50 %) et par le Pays Barrois (50 %) + solde résultant du PAVOS (sous réserve de transférabilité).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil donnent leur accord pour la signature de la convention de constitution du Comité de configuration du Pays Barrois à l'exception de 2 voix contre (*G. CHÂLONS et C. DAOUZE*) et 3 abstentions (*A. MATTIONI, D. VARNIER, A. ROMBI*).

13 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président donne lecture d'un courrier des services préfectoraux présentant une nouvelle loi qui fixe de nouvelles règles de répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires.

Notre CODECOM doit se positionner avant le 31 Mars 2013 et toutes les communes adhérentes doivent délibérer pour valider ou non la proposition de la CODECOM, l'échéance étant fixée au 30 Juin 2013.

La loi prévoit deux possibilités de détermination du nombre et de la répartition des sièges :

- une procédure de droit commun
pour notre CODECOM : passage de 30 à 26 délégués avec obligation que chaque commune soit représentée et qu'aucune des communes ne dispose de plus de la moitié des sièges et également une répartition en fonction du nombre d'habitants à la plus forte moyenne
- procédure reposant sur un accord local
pour notre CODECOM, idem ci-dessus et possibilité d'obtenir 25 % de sièges en plus (soit 32)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord sur le principe de la procédure selon l'accord local basée sur les principes suivants :

- représentation de chacune des communes par un délégué minimum
- un délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants
- aucune commune ne dispose de la moitié des sièges

14 – ACCES A LA MAISON DE SANTE D'ANCERVILLE

Suite à l'aménagement de la voirie d'accès à la maison de santé, il a été observé une différence d'altimétrie très importante entre le parking et le bâtiment. Il est donc nécessaire de procéder à la reprise d'une partie du parking et, pour ce faire, deux entreprises ont été consultées :

- T.P.F.P. (*attributaire du lot VRD*).....4 300.00 € HT
- EIFFAGE (*réalise actuellement les travaux de la voirie d'accès*)..... .3 460.35 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil opte pour l'offre d'EIFFAGE et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

INFORMATION :

Jean-Louis CANOVA informe l'assemblée de la dissolution du S.M.D.E. et de la création d'un Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des Déchets.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 30.

